

Le 20 juin 2022



CANICULE ET CHALEURS EXTREMES
ACTUALISATION DU RECENSEMENT

Aux termes de la Loi et du Décret (2004-2005), le Maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande.

La finalité du registre nominatif est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan canicule.

Personnes concernées par le registre nominatif :

1. Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile.
2. Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile.
3. Les personnes adultes handicapées

Comment s'inscrire sur le registre :

1. La personne elle-même en retournant le coupon ci-dessous en mairie ou en prenant contact par téléphone avec la mairie au 05.53.54.60.20.
2. Un tiers (parent, voisin, médecin traitant, service de soins à domicile, etc...) en faisant la démarche par écrit.

Le Maire,
Jean PARVAUD



INSCRIPTION REGISTRE NOMINATIF- PLAN CANICULE ET CHALEURS EXTREMES
A retourner à la Mairie de 24430 RAZAC-SUR-L'ISLE

Nom Prénom :

n° téléphone :

Adresse :

Qualité :

Personne de plus de 65 ans

(Cocher la case correspondante)

Personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail

Personne handicapée

Personne de mon entourage à contacter en cas d'urgence :

Nom prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Portable :

Service intervenant à domicile (le cas échéant) :

Si démarche effectuée par un tiers :

Nom et prénom du tiers – Qualité du tiers - Téléphone :

Date de la demande d'inscription :

Signature